

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, il y a lieu de désigner un nouveau conseiller municipal. Aux termes de l'article L. 270 du code électoral le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Madame Agnès WENZEL est appelée à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, Monsieur Thierry BAUMLIN suivant de la liste, ayant renoncé au mandat pour pouvoir poursuivre sa mission de Président au sein du Conseil Participatif Citoyen. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis à la Préfecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

PREND ACTE de l'installation de la nouvelle conseillère municipale, Madame Agnès WENZEL.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Maintien d'un poste d'adjoint au Maire devenu vacant et détermination du rang

Par délibération du 23 mai 2020 le Conseil Municipal a créé 8 postes d'adjoints au Maire. Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, le poste de 6^{ème} Adjoint au Maire est devenu vacant. En application des articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut décider de maintenir le poste devenu vacant et décider que le nouvel adjoint prendra la place au même rang que l' élu qui occupait ce poste.

Vu la délibération 23 mai 2020 portant création de 8 postes d'adjoints au maire,
Vu la délibération 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,
Considérant la vacance du poste de 6^{ème} Adjoint au maire suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS survenu le 26 mai 2024,
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

MAINTIENT le poste d'adjoint devenu vacant ;

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant à savoir le 6^{ème} rang.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 09 juillet 2024

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.2 Election d'un Adjoint au Maire

Suite à la délibération 3.1 du 1er juillet 2024 relative au maintien d'un poste d'adjoint devenu vacant et à la détermination du rang du nouvel adjoint, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Selon l'article L. 2122-7-2 alinéa 4 du CGCT quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Conformément à l'article L.2122-7-2 alinéa 3 du CGCT, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Après dépouillement et proclamation des résultats, le conseiller élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu les délibérations 1.2.1 et 1.2.2 du 8 juin 2020 relatives aux indemnités des adjoints et des conseillers municipaux et la délibération 3.1 du 1er juillet 2024 relative au maintien du poste d'Adjoint au Maire et au rang du nouvel élu ;

Les délégations seront : le marché aux fleurs en travail conjoint avec l'Adjointe en charge de la jeunesse, le repas des Aînés, le marché de la Saint-Nicolas en lien avec Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ qui suit le CCAS et les concours, les bénéficiaires des bredalas, il sera en lien avec l'Association des Bricoleurs, les cimetières, et conservera la transition énergétique.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux de sexe masculin qui le souhaitent à présenter leur candidature et le Conseil Municipal désigne un bureau pour le vote (un secrétaire et deux assesseurs) ;

Sont désignés pour le Bureau : Madame Carole CHITSABESAN secrétaire, Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ et Monsieur Stéphane DREYER assesseurs

Le dépouillement du vote pour la désignation du 6^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue est le suivant :

Est candidat : Monsieur Mathieu ROUX

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4 blancs

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu : 22 voix pour Mathieu ROUX

Monsieur Mathieu ROUX est élu en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire, qui est immédiatement installé dans ses fonctions et Monsieur le Maire précise que les indemnités prévues par les délibérations susmentionnées s'appliquent à compter du jour de son élection.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI




Le secrétaire,
Laurence MAIRE




COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Madame	Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Madame	Sophie WELFELE donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Monsieur	Mathieu PETITPAIN donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Madame	Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Madame	Agnès WENZEL donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.3 Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Territoire d'Energie Alsace

Cette structure intercommunale dite Syndicat mixte « fermé » est composée de 332 communes et 2 communautés de communes soit près de 695 873 habitants.

Les services du Syndicat assistent gratuitement les collectivités membres dans leurs projets de travaux. Sa mission principale est d'organiser et d'exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession signés avec Enedis, EDF et Gaz de Barr pour la compétence « électricité » et GRDF, ANTARGAZ et CALEO pour la compétence «gaz». Depuis le 1er janvier 2020, le Syndicat est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des lignes électriques au titre de l'Article 8 et de certains travaux d'effacement. Les statuts arrêtés le 12 novembre 2019 par les Préfectures du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, permettent désormais au Syndicat d'accompagner les collectivités membres dans le domaine de l'éclairage public, de la planification énergétique, de la mobilité propre, de l'élaboration de leur PCAET... Depuis 2012, le Syndicat perçoit et reverse aux communes de moins de 2 000 habitants la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). La commune y est représentée par 3 délégués.

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, délégué titulaire, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur Pascal TURRI et Monsieur Mathieu ROUX sont tous deux délégués au sein du syndicat. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Patrick GLASSER qui se porte candidat.

Est candidat : Monsieur Patrick GLASSER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Monsieur Patrick GLASSER pour siéger au sein du Syndicat Territoire d'Energie Alsace.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 09 juillet 2024

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.4 Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein de la Commission communale consultative de la chasse (4C)

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, délégué titulaire au sein de la 4C par délibération du 8 juin 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre. Celle-ci est notamment chargée de suivre la gestion cynégétique des lots de chasses et est appelée à formuler un avis pour l'agrément de gardes-chasses particuliers, la désignation de permissionnaires etc. Monsieur le Maire est président de droit de la 4C et Monsieur Régis BELEY et Monsieur Nicolas ARBEIT sont délégués au sein de la 4C, par délibération du 08 juin 2020. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Mathieu ROUX qui se porte candidat.

Est candidat : Monsieur Mathieu ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Monsieur Mathieu ROUX pour siéger à la commission communale consultative de la chasse.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.5 Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission communication/événement

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, membre de la commission communication/événement par délibération du 2 juillet 2020, il convient de nommer un nouveau délégué, au sein du groupe majoritaire. Les membres de la commission sont les suivants : Rachel SORET VACHET-VALAZ (Présidente), Carole CHITSABESAN, Lauren MEHESSEM, Manuelle LITZLER, Mathieu PETITPAIN, Julie BENTZINGER, Paul-Bernard MUNCH. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Jennifer GRUND qui se porte candidate.

Est candidate : Madame Jennifer GRUND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Madame Jennifer GRUND pour siéger au sein de la commission communication/événement.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 21

Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.6 Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission travaux

Suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS, membre de la commission travaux par délibération du 14 juin 2021, il convient de nommer un nouveau délégué, au sein du groupe majoritaire. Les membres de la commission sont les suivants : Patrick GLASSER (Président), Lauren MEHESSEM, Luc FUCHS, Manuelle LITZLER, Julie BENTZINGER, Régis BELEY. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Mathieu ROUX qui se porte candidat.

Est candidat : Monsieur Mathieu ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

DESIGNE Monsieur Mathieu ROUX pour siéger au sein de la commission travaux.

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 09 juillet 2024

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.7 Jury d'Assises – tirage au sort

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés auprès de la Cour d'Assises et conformément aux articles 255 à 261-1 et A. 36-12 à A 36-13 du code de procédure pénale et l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, il convient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de neuf personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PROCEDE au tirage au sort de 9 personnes à partir de la liste électorale dont les numéros d'électeur sont les suivants :

n°861 ; n°525 ; n°951 ; n°137 ; n°662 ; n°1153 ; n°431 ; n°1116 ; n°922

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

09 juillet 2024

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

4. AFFAIRES FINANCIERES**4.1 Affectations de dépenses**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AFFECTE les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant TTC	N° inventaire
21848 PRO 14	Armoires de bureau pour le centre technique	MANUTAN COLLECTIVITES	1 400,40 €	36/24M
2158 PRO 16	Signalétique des tikis domaine Haas	MANGOLD GRAPHIQUE	259,20 €	37/24M
21568 PRO 03	Aspirateur de mucosités pour les pompiers	UGAP	1 600,91 €	38/24M

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.2 Subventions

4.2.1. Association des Bricoleurs

4.2.1.1 Subvention de fonctionnement

VU le budget de l'exercice ;
VU la subvention de fonctionnement de 1 000 € déjà accordée au budget primitif à l'Association des Bricoleurs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

VERSE une subvention de fonctionnement complémentaire de 1 500 € à l'association des Bricoleurs ;

PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Section de fonctionnement :

C/65748 : (+)1 000

C/73111 : (+) 1 000

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.2 Subventions

4.2.1. Association des Bricoleurs

4.2.1.1 Subvention de projets

VU le budget de l'exercice ;
VU les actions et projets divers menés par l'association des Bricoleurs (cabanons, animations, bricolage...);

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

VERSE une subvention de 12 000 € à l'association des Bricoleurs pour mener à bien les actions et projets ;

PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Section de fonctionnement :

C/65748 : (+) 12 000

C/73111 : (+) 12 000

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

• ACCEPTATION INDEMNITES SINISTRE

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre :

- 1 386,00 € au titre du sinistre du 2 mars 2024 relatif à un choc véhicule contre un lampadaire, rue des Jardins
- 636,96 € au titre du sinistre du 31 mars 2024 relatif à un choc véhicule au 1 rue Rogg Haas (église)

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

• DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Bien
11	131	05a 47ca	8 rue Rogg Haas	Commerce + Appartement
9	610	07a 09ca	27 rue Nathan Katz	Maison individuelle
12	186	20a 49ca	9 rue des Jardins	Appartement

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
EN PREND ACTE.**

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

09 juillet 2024

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame	Françoise FUHRER	donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame	Sophie WELFELE	donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Monsieur	Mathieu PETITPAIN	donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Madame	Jennifer GRUND	donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Madame	Agnès WENZEL	donne procuration à Monsieur Luc FUCHS

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**5.2 Divers**

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité de TEA Territoire d'Energie Alsace de 2023 consultable via le lien <https://te.alsace/vos-ressources/rapports-dactivites/>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
EN PREND ACTE.**

SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE

